

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SEANCE DU 26 FEVRIER 1860.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1860.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1860, est établi sur une force moyenne de 40,115 hommes et 8,760 chevaux.

Cet effectif est exactement conforme à celui sur lequel est établi le Budget voté par la Législature pour 1859.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au trésor, pendant l'année 1860, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à 246,530 francs.

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	fr.	34,400	»
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries		18,662	»
Vente de chevaux de réforme et de matériel hors de service.		79,358	»
Loyer des herbages des fortifications et pêche des fossés, etc.		86,210	»
Bénéfice à produire par les établissements d'artillerie.		25,000	»
Remboursements divers.		2,900	»
SOMME ÉGALE.		fr.	246,530 »

Indépendamment des recettes qu'il est possible de déterminer, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et qui consistent en droits proportionnels d'enregistrement et de timbre, sur toutes les fournitures d'habillement, de pain, de fourrages, de chevaux de remonte, de harnachement, chauffage et éclairage, transport de troupes et de matériel par le chemin de fer, ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, tels que certains matériaux pour les travaux de l'artillerie et du génie; livres pour les bibliothèques du dépôt de la Guerre, des corps de troupe et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des écoles; instruments de précision, médicaments, etc.; timbres des requêtes adressées par des particuliers; droit de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestations; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

On remarquera que, parmi ces divers produits, on n'a pas fait mention de ceux dont profitent directement les villes de garnison; ils consistent spécialement dans la perception des droits d'octroi sur les denrées nécessaires à l'alimentation des hommes et des chevaux, les liquides, les combustibles, etc.

DÉPENSES.

—

Les crédits demandés pour le service du Département de la Guerre pour l'exercice 1860, s'élèvent à la somme de 32,215,500 francs.

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes fr.	30,229,989	93
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	10,911	10
Pour l'entretien du corps { ordinaires fr.	1,866,605	37
de la gendarmerie. { extraordinaires	105,993	60
		1,972,598 97
TOTAL ÉGAL.	32,215,500	»

Le crédit pour 1859 a été voté au chiffre de 32,069,380 francs.

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour l'exercice 1860, comparé au Budget alloué pour 1859, présente une augmentation de 144,120 francs.

Cette augmentation se trouve expliquée par les détails qui suivent,

SAVOIR :

CHAPITRE II.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.* — Augmentation fr. 1,492 75

provenant des modifications suivantes :

Majoration de fr.	1,194 »
résultant de l'augmentation de 2 lieutenants d'infanterie et diminution d'un sous-lieutenant de la même arme sur le nombre des officiers détachés en qualité d'aides de camp.	
Majoration de fr.	298 75
pour 239 rations de fourrages ajoutées par suite de l'année bissextile.	

TOTAL DE L'AUGMENTATION. fr. 1,492 75

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Art. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation de 31 rations de fourrages, résultant de l'année bissextile fr.	38 75
--	-------

Art. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation de 15 rations de fourrages, résultant de l'année bissextile fr.	18 75
--	-------

CHAPITRE III.

Art. 9. — *Traitement du service de santé des hôpitaux.*

Augmentation de 3 rations de fourrages, résultant de l'année bissextile fr.	3 75
---	------

CHAPITRE IV.

Art. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation de 24,829 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile fr.	20,740 07
Idem de 211 rations de fourrages	263 75
TOTAL DE L'AUGMENTATION. fr.	<u>21,003 82</u>

Art. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation de 5,113 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile fr.	5,744 65
Idem de 4,501 journées d'entretien de harnachement, traitement et ferrure des chevaux	405 09
Idem de 4,501 journées de casernement des chevaux	180 04
TOTAL DE L'AUGMENTATION. fr.	<u>6,329 78</u>

Art. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation de 4,396 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile fr.	4,673 44
Idem de 32 rations de fourrages pour les chevaux des officiers de l'état-major de l'arme	40 »
Idem de 1,595 journées d'entretien de harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe	143 55
Idem de 1,595 journées de casernement des chevaux de troupe	65 80
TOTAL DES AUGMENTATIONS. fr.	<u>4,920 79</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation de 793 journées de solde de sous-officiers et soldats, résultant de l'année bissextile fr.	802 06
Idem 33 journées d'indemnité représentative de fourrages . . .	41 25
TOTAL DE L'AUGMENTATION. fr.	843 31

ART. 16. — *Traitement et solde des compagnies d'administration.*

Augmentation de 380 journées de solde d'employés, d'infirmiers et d'ouvriers, résultant de l'année bissextile. fr.	467 20
--	--------

CHAPITRE V.

ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 17. — *État-major, corps enseignant et solde des élèves.*

Diminution fr.	15,499 38
--------------------------	-----------

résultant des modifications suivantes :

Diminution par suite du départ de l'instructeur d'équitation qui touchait une indemnité de 1,200 francs, et son remplacement par un adjoint qui ne touche que 400 francs, différence en moins . .	800 »
Réduction du nombre des élèves	14,705 88
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	15,505 88

Augmentations pour 13 journées de solde supplémentaires aux cavaliers employés à l'école, résultant de l'année bissextile . . .	6 50
RESTE DIMINUÉ. fr.	15,499 38

ART. 18. — *Dépenses d'administration.*

Augmentation de 8 journées de solde supplémentaires pour le ménage des domestiques, résultant de l'année bissextile . . . fr.	4 »
Diminution pour arrondir le chiffre total de l'article	1 »
RESTE AUGMENTÉ. fr.	3 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain.*

Augmentation de 35,183 rations, résultant de l'année bissextile fr.	5,277 45
Réduction de la diminution faite pour vacances dans l'effectif, pour arrondir le chiffre total de l'article	72 55
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . fr.	5,350 »

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation résultant de l'année bissextile, 3,786 rations fortes et 3,358 rations légères de fourrages en nature fr.	8,404 30
La réduction pour chevaux manquants a été augmentée, pour arrondir le chiffre total de l'article, de	404 30
RESTE POUR L'AUGMENTATION. . . . fr.	8,000 »

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation de 10,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, résultant de l'année bissextile . . fr.	500 »
Idem de 2,182 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État	43 64
Pour arrondir le chiffre total de l'article	6 36
TOTAL DE L'AUGMENTATION . . . fr.	550 »

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Augmentation d'une journée de solde portée en plus, par suite de l'année bissextile, pour un sous-lieutenant de corps franc . . fr.	2 12
Idem de 2 rations de fourrages pour chevaux d'officier général en disponibilité	2 50
TOTAL DE L'AUGMENTATION. . . . fr.	4 62

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution pour arrondir le chiffre total du Budget. . . . fr.	6 11
--	------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ART. 34. — *Traitement et solde de la gendarmerie.*

Augmentation de	fr.	110,598 97
résultant des modifications suivantes :		
Augmentation de 1,448 journées de solde de sous-officiers et gendarmes, par suite de l'année bissextile	fr.	3,311 25
Idem 1,068 rations de fourrages		1,181 40
Idem 1,448 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes		72 40
Idem 1,008 journées de casernement de chevaux de sous-officiers et gendarmes		40 52
Supplément extraordinaire de solde de sous-officiers et gendarmes, à raison de 20 centimes par homme et par jour		105,993 60
TOTAL DE L'AUGMENTATION.		<u>fr. 110,598 97</u>

Depuis plusieurs années les sous-officiers, brigadiers et gendarmes, du corps de la gendarmerie, ne se trouvent plus, sous le rapport de la solde, dans des conditions suffisamment satisfaisantes. Cette situation s'est surtout révélée le jour où le renchérissement des denrées et de toutes les choses nécessaires à la vie s'est élevé à des proportions extraordinaires. A cette époque (1855) le Gouvernement a dû solliciter de la Législature un supplément temporaire de solde de 20 centimes par jour et par homme, augmentation qui fut maintenue jusqu'en 1857 inclusivement et ne fut plus demandée en 1858, parce que la crise des denrées alimentaires semblait arrivée à son terme.

Néanmoins la position des hommes de la gendarmerie ne s'est pas sensiblement améliorée depuis lors; privés par la nature de leur service des avantages de la vie en commun, ils ont éprouvé tous les inconvénients de la hausse des prix des denrées en général, tandis que la baisse, survenue depuis quelque temps sur les céréales, n'a pas rendu leur situation beaucoup plus favorable.

Cet état de choses est, on peut le dire, de notoriété publique; plusieurs membres des deux Chambres s'en sont émus et ont engagé le Gouvernement à proposer à la Législature une augmentation de solde pour les sous-officiers, brigadiers et gendarmes.

Le département de la Guerre, qui sur ce sujet partage entièrement l'opinion de ces honorables membres, s'est vu, par suite de diverses circonstances, obligé de différer la mesure en question.

Aujourd'hui la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est plutôt aggravée, en ce sens que le recrutement de la gendarmerie ne peut plus s'effectuer que très-difficilement et qu'un grand nombre de vacances se sont produites dans l'effectif.

L'insuffisance des allocations est la cause principale du peu d'empressement que les anciens cavaliers montrent à solliciter leur admission dans ce corps, admission jadis demandée comme une faveur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il est inutile, sans doute, de démontrer combien le service devra souffrir tôt ou tard de cette insuffisance de personnel; le Gouvernement se voit donc dans l'obligation d'apporter au mal le seul remède efficace; dans ce but il propose d'augmenter de 20 centimes la solde des sous-officiers, brigadiers et gendarmes, mais à titre extraordinaire, s'engageant à supprimer cette augmentation d'allocation, dès que le motif qui l'a provoquée viendra à cesser.

PROJET DE LOI.


Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre, et de
l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exer-
cice 1860, à la somme de *trente-deux millions deux cent
treize mille cinq cent francs* (52,213,300 francs), conformé-
ment au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1859.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

Éd. BERTEN.

*Le Ministre des Finances,*FRÈRE-ORBAN.


BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	250,760 »
2	— des employés civils	154,810 »	1,050 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	14,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	778,770 10	»	1,232,669 80
7	— — des provinces et des places	503,151 20	»	
8	— du service de l'intendance	150,748 50	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement du service de santé des hôpitaux	217,804 50	»	870,294 50
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	552,400 »	»	
11	Service pharmaceutique.	120,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,951,047 57	»	19,581,184 05
Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les cha- pitres II, III, IV et VIII, concernant le <i>Personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.				
13	Traitement et solde de la cavalerie	3,593,000 78	»	
14	— — de l'artillerie.	2,088,870 70	»	
15	— — du génie	708,026 81	»	
16	— — des compagnies d'administration.	268,540 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER. fr.		21,032,050 25	1,050 »	21,034,000 25

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	21,032,959 25	1,950 »	21,934,009 25
	CHAPITRE V.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	142,802 27	»	171,000 »
18	Dépenses d'administration	20,007 75	»	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	40,000 »	»	802,160 »
20	Matériel de l'artillerie	761,500 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	»	700,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain.	1,798,000 »	»	6,554,500 »
23	Fourrages en nature.	3,025,000 »	»	
24	Casernement des hommes	635,050 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	95,000 »	»	
27	Transports généraux.	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	70,000 »	»	
29	Remonte.	558,540 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	155,228 70	775 92	164,004 62
31	Frais de représentation	30,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	89,000 »	8,165 18	97,165 18
	A REPORTER. fr.	30,213,057 95	10,911 10	30,224,540 05

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT	30,213,637 95	10,911 10	30,224,549 05
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,351 98	"	10,351 98
		30,229,989 95	10,911 10	30,240,901 05
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	1,800,605 37	105,903 60	1,906,508 97
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	32,030,595 30	116,904 70	32,147,500 "

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
25 février 1859.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

ÉD. BERTEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,

Pour l'exercice 1860.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 6. — <i>État-major général.</i>			
LITT A.			
Officiers généraux.			
SECTION D'ACTIVITÉ			
9	36	Lieutenants généraux, à 10,900 francs. fr 152,100 »	
18	54	Généraux-majors, à 11,000 francs 208,800 »	
27	90		360,900 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,804 50	
			359,095 50
SECTION DE RÉSERVE.			
1	5	Lieutenant général en service actif sédentaire 13,520 »	
1	5	— non employé. 10,140 »	
4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à 9,280 francs 57,120 »	
6	14		60,780 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 503 90	
			60,476 10
			419,571 60
A DÉDUIRE :			
		Pour un général-major de la section d'activité (Ministre de la Guerre). 11,000 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 58 »	
			11,542 »
			408,029 60
LITT B.			
Corps d'état-major.			
5	9	Colonels, à fr. 8,400 25,200 »	
5	6	Lieutenants-colonels, à 6,500 18,000 »	
6	12	Majors, à 5,500 55,000 »	
12	24	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 4,650 55,800 »	
12	24	— de 2 ^e — , à 3,800 45,600 »	
8	24	Lieutenants, à 2,950 25,000 »	
8		Sous-lieutenants, à. 2,500 20,000 »	
52	90		222,100 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,110 50	
			220,989 50
85	205	Total des litt. A et B (à reporter).	629,010 10

États-Majors.

3

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1859.
85	205		
REPORT DES LITTS A et B. fr.		620,010 10	629,019 10
LITT. C.			
Aides de camp et officiers d'ordonnance.			
Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :			
2	Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe, 1 à fr. 1,550 fr	1,550 »	
10	— — de 2 ^e — 5 à 900	4,500 »	
22	Lieutenants d'infanterie 11 à 1,050	11,550 »	
1	Lieutenant d'artillerie 1 à 450	450 »	
1	Capitaine du génie de 1 ^{re} classe. . 1 à 450	450 »	
		18,500 »	
85	250		
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		91 50	
		18,208 50	17,014 50
LITT. D.			
Indemnité de fourrages.			
Officiers généraux de la section d'activité.		90 chevaux	
— — de réserve.		14 —	
Corps d'état-major.		90 —	
Aides de camp et officiers d'ordonnance		56 —	
		250 —	
250 chevaux $\times$ 565 = 87.255 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c.		109,045 75	
Augmentation résultant de l'année bissextile		208 75	
		109,542 50	109,045 75
LITT. E.			
Frais de bureau.			
18 généraux-majors, chargés du commandement des brigades et d'autres fonctions, à 500 fr.		9,000 »	
4 — de la section de réserve, commandants de province et de place		4,800 »	
Pour les 4 divisions territoriales, à 1,500		6,000 »	
— 2 — de cavalerie, à 600		1,200 »	
Président du comité du corps d'état-major		1,200 »	
		22,200 »	22,200 »
TOTAL de l'art. 0. fr.		778,770 10	777,277 35

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

États-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.	
"	"	
1,194 "	"	
298 75	"	
"	"	
1,492 75	"	

α) Cette somme sera répartie, tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 7. — <i>État-major des provinces et des places.</i>			
LITT. A. État-major des provinces.			
5	10	Généraux-majors ou colonels, à fr. 8,400	42,000 »
»	9	Supplément de traitement aux 9 lieutenants et sous-lieutenants aides de camp des commandants de province, à fr. 640	5,760 »
5	19	47,700 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	238 80
		47,521 20	47,521 20
LITT. B. État-major des places.			
3	12	Commandants de place de 1 ^{re} classe, à fr. 6,500	18,900 »
12		— — de 2 ^e — , à 4,650	55,800 »
6		— — de 3 ^e — , à 3,000	21,600 »
3		Majors de place (majors), à 3,500	9,900 »
5		Adjutants de place de 1 ^{re} classe, à 2,800	14,000 »
14		— — de 2 ^e — , à 2,400	55,600 »
15		— — de 3 ^e — , à 1,000	24,700 »
56	12	178,500 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	892 50
		177,607 50	177,607 50
LITT. C.			
10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr. 350	3,500 »
34	»	— — de 2 ^e — , à 300	10,200 »
44	»		13,700 »
LITT. D.			
Traitement de 33 aumôniers et desservants		32,000 »	32,000 »
LITT. E. Indemnité de fourrages.			
État-major des provinces		10 chevaux.	
— des places		12 —	
		31	
31 chevaux $\times$ 365 = 11,315 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25. c.		14,145 75	
Augmentation résultant de l'année bissextile		58 75	
		14,182 50	14,145 75
LITT. F. Frais de bureau.			
5	commandants de province, à fr. 1,000	5,000 »	
2	— de place, à 1,000	2,000 »	
2	— — , à 800	1,600 »	
5	— — , à 500	2,500 »	
11	— — , à 400	4,400 »	
11	— — et officiers faisant fonctions, à 240	2,640 »	
		18,140 »	18,140 »
TOTAL de l'art. 7. fr.		303,151 20	303,112 45

États-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service
38 75	"	
38 75	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE II. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 8. — <i>Intendance militaire (a.</i>			
LITT. A.			
Traitement.			
1	2	Intendant en chef, à fr. 11,000	11,000 »
1	1	— de première classe, à 8,400	8,400 »
4	4	— de deuxième classe, à 6,300	25,200 »
8	8	Sous-intendants de première classe, à 5,500	44,000 »
8	•	— de deuxième classe, à 4,200	33,600 »
22	15		122,800 »
A DÉCOUTE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		614 »	
		122,186 »	122,186 »
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
15 chevaux $\times$ 565 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c ^{ts} fr.		6,843 75	
Augmentation résultant de l'année bissextile.		18 75	
		6,862 50	6,843 75
LITT. C.			
Frais de bureau		b) 21,700 »	21,700 »
TOTAL de l'art. 8. fr.		150,748 50	150,729 75
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.			
ART. 6. — État-major général		778,770 10	777,277 35
— 7. — des provinces et des places		305,151 20	305,112 45
— 8. — Intendance militaire		150,748 50	150,729 75
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,232,669 80	1,231,119 55

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Etats-Majors (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																				
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																					
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE</th></tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps</th><th>TOTAL</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td><td>1</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>4</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Sous intendants de 1^{re} classe</td><td>8</td><td>»</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>»</td></tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>»</td><td>29</td></tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>»</td><td>61</td></tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>»</td><td>29</td></tr> <tr> <td></td><td>22</td><td>(*) 110</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>141</td></tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL	Intendant en chef	1	»	— de 1 ^{re} classe	1	»	— de 2 ^{me} —	4	»	Sous intendants de 1 ^{re} classe	8	»	— de 2 ^{me} —	8	»	Capitaines quartiers-maitres	»	29	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	61	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	»	29		22	(*) 110			141
COMPOSITION ORGANIQUE																																						
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL																																				
Intendant en chef	1	»																																				
— de 1 ^{re} classe	1	»																																				
— de 2 ^{me} —	4	»																																				
Sous intendants de 1 ^{re} classe	8	»																																				
— de 2 ^{me} —	8	»																																				
Capitaines quartiers-maitres	»	29																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	61																																				
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	»	29																																				
	22	(*) 110																																				
		141																																				
18 75	»	(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, <i>Solde des troupes</i>)																																				
»	»	b) Cette somme sera répartie tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires d'intendance se trouvent respectivement chargés																																				
18 75	»																																					
1,402 75	»																																					
38 75	»																																					
18 75	»																																					
1,550 25	»																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE III. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Alloué
		POUR L'EXERCICE 1880.	POUR L'EXERCICE 1889.
ART. 9. — <i>Service de santé des hôpitaux. (a)</i>			
LITT. A.			
Traitement.			
1	2	Inspecteur général, à fr. 11,600	11,600 *
4	"	Médecins principaux, à 6,300	25,200 *
7	"	— de garnison, à 5,500	58,500 *
1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 5,800	5,800 *
20	"	— adjoints, à 2,500	50,000 *
1	"	Pharmacien principal, à 4,650	4,650 *
6	"	— de 1 ^{re} classe, à 5,800	22,800 *
10	"	— de 2 ^e classe, à 2,500	25,000 *
14	"	— de 5 ^e classe, à 2,100	29,400 *
1	1	Inspecteur vétérinaire, à 4,050	4,050 *
65	3		215,600 *
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		1,078 *	
		214,522 *	214,522 *
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
3 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c. fr. 1,368 75		1,572 50	1,568 75
Augmentation résultant de l'année bissextile		3 75	
LITT. C.			
Frais de bureau.			
Inspecteur général du service de santé		2,000 *	2,000 *
TOTAL de l'art. 9. fr.		217,894 50	217,890 75
ART. 10. — <i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>			
(b) 600,000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à raison de 88 centimes. fr. 528,000 *			
5,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation		4,400 *	
605,000		532,400 *	532,400 *
ART. 11. — <i>Service pharmaceutique.</i>			
Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments aux médecins civils pour médicaments, etc., fournis accidentellement aux militaires malades dans les endroits où il n'existe pas de médecins militaires; menues dépenses		120,000 *	120,000 *
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		870,294 50	870,290 75

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

de santé des hôpitaux.

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.																																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																
		<table> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th><th>TOTAL.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td rowspan="2">12</td></tr> <tr> <td>Médecins en chef et principaux</td><td>11</td></tr> <tr> <td>— de garnison</td><td>7</td><td rowspan="5">115</td></tr> <tr> <td>— de régiment</td><td>1</td></tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe</td><td>28</td></tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td><td>58</td></tr> <tr> <td>— adjoints</td><td>20</td></tr> <tr> <td>Pharmacien principal</td><td>1</td><td rowspan="3">30</td></tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td><td>6</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>10</td></tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td><td>14</td><td rowspan="2">1</td></tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td><td>1</td></tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td><td>11</td><td rowspan="3">27</td></tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td><td>11</td></tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td><td>5</td></tr> <tr> <td></td><td>65</td><td>(*) 121</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>186</td></tr> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.	Inspecteur général	1	12	Médecins en chef et principaux	11	— de garnison	7	115	— de régiment	1	— de bataillon de 1 ^{re} classe	28	— — de 2 ^{me} —	58	— adjoints	20	Pharmacien principal	1	30	— de 1 ^{re} classe	6	— de 2 ^{me} —	10	— de 3 ^{me} —	14	1	Inspecteur vétérinaire	1	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	11	27	— de 2 ^{me} —	11	— de 3 ^{me} —	5		65	(*) 121			186
COMPOSITION ORGANIQUE.																																																	
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.																																															
Inspecteur général	1	12																																															
Médecins en chef et principaux	11																																																
— de garnison	7	115																																															
— de régiment	1																																																
— de bataillon de 1 ^{re} classe	28																																																
— — de 2 ^{me} —	58																																																
— adjoints	20																																																
Pharmacien principal	1	30																																															
— de 1 ^{re} classe	6																																																
— de 2 ^{me} —	10																																																
— de 3 ^{me} —	14	1																																															
Inspecteur vétérinaire	1																																																
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	11	27																																															
— de 2 ^{me} —	11																																																
— de 3 ^{me} —	5																																																
	65	(*) 121																																															
		186																																															
5 75																																																	
		(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitre IV, <i>Solde des troupes</i> .)																																															
5 75																																																	
		b) Infanterie 454,400 journées. Cavalerie 90,000 » Artillerie 61,000 » Génie 14,000 » Compagnies d'administration 600 » 600,000 journées.																																															
5 75																																																	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT										
		Demandé	Alloué									
		POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1859.									
EFFECTIF. <table><tr><th>HOUMES</th><th>CHEVAUX</th></tr><tr><td>1558</td><td>211</td></tr><tr><td>24829</td><td>"</td></tr><tr><td>26587</td><td>211</td></tr></table> ART. 12. — <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> LITT. A. Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 3,999,502 » Sous-officiers et soldats (y compris 250 enfants de troupe) 7,721,160 62 Haute paye pour chevrons d'ancienneté 32,000 » Indemnité aux sous-officiers promus officiers 19,200 » Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 30,000 » Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs 80,000 » 11,881,871 62 A DÉDUIRE : Pour 150,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes fr. 27,500 » Pour 434,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes 317,112 » Pour vacances et petites permissions 54,144 55 398,556 55 LITT. B. Indemnité de fourrages. 211 chevaux × 565 = 77,015 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c^t. . . fr. 96,268 75 Augmentation provenant de l'année bissextile 265 75 96,552 50 96,268 75 LITT. C. Moyens de transport aux troupes en marche. 30,000 » 30,000 » LITT. D. Logement et nourriture. Miliciens à incorporer 50,000 journées. Mouvements éventuels pendant l'année. 50,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 80,000 150,000 160,000 journées à 74 centimes. 118,400 » 118,400 » LITT. E. Frais d'administration. 1 régiment à 4 bataillons actifs fr. 14,000 » 15 — à 3 — — à 12,500 francs. 187,500 » 3 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers, et d'enfants de troupe, à 400 fr. 1,200 » 1 division de discipline. 1,000 » 203,700 » 203,700 » TOTAL de l'art. 12. fr. 11,951,947 57 11,910,945 75		HOUMES	CHEVAUX	1558	211	24829	"	26587	211			
HOUMES	CHEVAUX											
1558	211											
24829	"											
26587	211											

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,740 07	"	
265 75	"	
"	"	
"	"	
"	"	
21,005 82	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.										
ART. 15. — <i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>													
LITT. A.													
Traitement, solde et accessoires.													
<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>309</td><td>865</td></tr><tr><td>5,113</td><td>4,501</td></tr><tr><td>5,482</td><td>5,166</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	309	865	5,113	4,501	5,482	5,166	Officiers de tous grades fr. 1,301,460 • Sous-officiers, brigadiers et soldats. 2,102,541 00		
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
309	865												
5,113	4,501												
5,482	5,166												
Haute paye pour chevrons d'ancienneté		11,500 •											
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		8,500 •											
— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		6,000 •											
Première mise de petit équipement à allouer à 700 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs		10,600 •											
		3,440,601 90											
A DÉDUIRE :													
Pour 22,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. fr. 4,620 •													
Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à fr. 1 02 c ⁵		91,800 •											
Pour vacances et petites permissions.		29,760 30											
		126,180 30											
		3,314,412 00	3,308,667 95										
LITT. B.													
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,642,865 journées, à 9 centimes fr. 147,857 85													
Augmentation résultant de l'année bissextile		405 00											
		148,262 04	147,857 85										
LITT. C.													
1,642,865 journées de casernement des chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 65,714 60													
Augmentation résultant de l'année bissextile		180 04											
		65,894 64	65,714 60										
LITT. D.													
Moyens de transport aux troupes en marche.		6,000 •	6,000 •										
LITT. E.													
Logement et nourriture.													
Miliciens à incorporer. 3,040 journées.													
Mouvements éventuels pendant l'année 10,000													
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000													
		22,000 —											
		25,040 journées, à 74 c ⁵ .	18,529 60										
		18,529 60	18,529 60										
LITT. F.													
Frais d'administration.													
Cinq régiments à 6 escadrons actifs, à fr. 8,000 fr. 50,000 •													
Deux — à 4 — à 5,000 10,000 •													
		40,000 •	40,000 •										
Total de l'art. 15. fr.		3,503,000 78	3,586,770 •										

. DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,744 85	"	
405 09	"	
180 04		
"	"	
"	"	
"	"	
6,520 78	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé	Aloué
		POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 14. — Traitement et solde de l'artillerie.			
LITT. A.			
Traitement, solde et accessoires.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
EFFECTIF.			
HOMMES.	CHEVAUX.		
4	8	Colonels, à 8,400 . . fr. 33,600 "	
5	5	Lieutenants-colonels, à 6,500 25,750 "	
5	5	Majors, à 5,500 22,500 "	
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 4,200 21,000 "	
9	0	Lieutenants, à 2,500 22,500 "	
5	"	Commandants d'artillerie de 1 ^{re} classe, à . 4,200 21,000 "	
4	"	— de 2 ^e — , à 2,500 10,000 "	
7	"	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à . . . 5,350 23,450 "	
8	"	— de 2 ^e — , à 2,500 20,000 "	
0	"	— de 3 ^e — , à 1,800 16,200 "	
61	52		226,750 "
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,153 75			225,610 25
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.			
11	"	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,120 . . fr. 12,320 "	
11	"	— de 2 ^e — , à 970 10,670 "	
12	"	— de 3 ^e — , à 870 10,440 "	
3	"	Maîtres artificiers, à 1,120 3,300 "	
3	"	Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à 2,500 7,500 "	
4	"	— de 2 ^e — , à 1,900 7,600 "	
5	"	Réviseurs de 1 ^{re} classe, à 1,500 4,770 "	
1	"	— de 2 ^e — , à 1,580 1,580 "	
48	"		58,040 "
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.			
285	363	Officiers de tous grades 808,485 "	
4,506	1,505	Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,710,470 04	
4,661	1,958		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 10,000 "			
Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 "			
— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 4,000 "			
Première mise de petit équipement à allouer à 955 miliciens et 167 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs 11,000 "			
			2,010,120 29
A DÉDUIRE :			
Pour 54,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes 7,140 "			
Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 91 centimes 55,510 "			
Pour vacances et petites permissions 28,470 28			
		91,120 28	
		2,827,004 01	2,825,320 57
TOTAL du LITT. A (à reporter) fr.		2,827,004 01	2,825,320 57

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Effectif.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	Hommes.	Chevaux.		Batteries de siège et pontonniers.			
		Batteries à cheval et montées; train.					
		De selle.	De trait.				
REPORT.	5,867	535	988	»	1,411,455		1,405,152 95
2 compagnies du train.							
Maréchaux des logis chefs	2	12	»	»	750	2 50	1,825 »
Maréchaux des logis	16				5,840	2 07	12,088 80
— — fourriers	2				750	2 07	1,511 10
Brigadiers	16				5,840	1 20	7,008 »
Trompettes	4				1,460	1 65	2,409 »
Conducteurs.	90	»	60	»	52,850	» 99	52,521 50
	150						
Compagnie de pontonniers.							
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	565	2 59	872 55
— — constructeur.	1	»	»	»	565	2 59	872 55
Maréchaux des logis	10	»	»	»	5,650	2 07	7,555 50
— — fourrier	1	»	»	»	565	2 07	755 55
Brigadiers	10	»	»	»	5,650	1 50	4,745 »
Trompettes	2	»	»	»	750	1 54	1,124 20
Maîtres ouvriers	20	»	»	»	7,500	1 20	8,760 »
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	»	»	»	7,500	1 04	7,592 »
— de 2 ^e —	72	»	»	»	26,280	» 95	24,440 40
	137						
Compagnie d'ouvriers armuriers.							
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	565	2 20	805 »
Maréchaux des logis	8	»	»	»	2,920	1 88	5,489 60
— — fourrier	1	»	»	»	565	1 88	686 20
Brigadiers	10	»	»	»	5,650	1 15	4,124 50
Trompettes	2	»	»	»	750	1 50	1,158 80
Canonniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	»	»	»	4,580	» 92	4,029 60
— — de 2 ^e —	96	»	»	»	55,040	» 81	28,582 40
	150						
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.							
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	565	2 72	992 80
Maréchaux des logis	10	»	»	»	5,650	2 50	8,595 »
— — fourrier	1	»	»	»	565	2 50	839 50
Brigadiers	10	»	»	»	5,650	1 25	4,489 50
Trompettes	2	»	»	»	750	1 56	1,158 80
Canonniers de 1 ^{re} classe	56	»	»	»	15,140	1 15	14,848 20
— de 2 ^e —	48	»	»	»	17,520	» 92	16,118 40
— de 3 ^e —	24	»	»	»	8,760	» 81	7,095 60
	152						
		547	1,048	»			
TOTAUX.	4,596	1,595		»	1,604,540		1,705,805 60
Chevaux d'officiers.		275		90			
		1,868		90			
		1,958					
Augmentation résultant de l'année bissextile.					4,596		4,675 44
TOTAUX.					1,608,956		1,710,479 04

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,673 44	"	
4,675 44	"	

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,075 44	"	
40 "	"	
143 35	"	
05 80	"	
"	"	
"	"	
"	"	
4,020 70	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 15. — <i>Traitement et solde du génie.</i>			
EFFECTIF.			
MONNIE.	CHEVAUX.		
LITT. A.			
Traitement, solde et accessoires.			
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
3	6	Colonels, à	8,400 fr. 25,200 "
5	5	Lieutenants-colonels, à	6,300 31,500 "
5	5	Majors, à	5,500 27,500 "
18		Capitaines de 1 ^{re} classe, à	4,200 75,000 "
5		— de 2 ^e — , à	3,350 16,750 "
12	8	Lieutenants, à	2,500 30,000 "
12		Sous-lieutenants, à	2,100 25,200 "
60	24		251,750 "
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,158 75
			250,591 25
GARDES.			
5	"	Gardes principaux du génie, à	2,400 fr. 12,000 "
10	"	Gardes du génie de 1 ^{re} classe, à	2,000 20,000 "
15	"	— de 2 ^e — , à	1,600 24,000 "
20	"	— de 3 ^e — , à	1,520 20,400 "
50	"		82,400 "
TROUPE.			
52	0	Officiers de tous grades	fr. 172,553 "
795	"	Sous-officiers et soldats	293,553 00
845	0		
Haute paye pour chevrons d'ancienneté			1,000 "
Indemnité aux sous-officiers promus officiers			800 "
Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres			2,000 "
Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et à 40 volontaires à incorporer, soit, à 10 francs			2,400 "
A DÉDUIRE :			785,278 21
Pour 3,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes, fr.		735 "	
— 14,000 — de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 —		11,760 "	
— vacances et petites permissions		5,655 00	
		18,150 90	
LITT. B.		767,147 51	766,545 25
Indemnité de fourrages.			
Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 33 chevaux $\times$ 585 = 12,045 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c ¹		15,056 25	
Augmentation provenant de l'année bissextile		41 25	
Total des litt. A et B (à reporter) fr.		782,244 81	781,401 50

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.					
AUGMENTATION.	DIMINUTION.						
		Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment de dix compagnies.					
		Officiers du régiment.					
		GRADES.	EFFECTIF		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
			par compagnie.	du régiment. Hommes. Chevaux.			
		État-major du régiment.					
		Colonel	"	1 2	8,400 "	8,400 "	
		Lieutenant-colonel	"	1 2	6,300 "	6,300 "	
		Majors	"	2 4	5,500 "	11,000 "	
		Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	"	1 1	4,200 "	4,200 "	
		Lieutenants adjudants-majors	"	2 "	2,900 "	5,800 "	
		Capitaine quartier-maître de 2 ^e classe	"	1 "	3,500 "	3,500 "	
		Sous-lieutenant officier payeur	"	1 "	2,000 "	2,000 "	
		Capitaine administrateur d'habillement	"	1 "	3,500 "	3,500 "	
		Médecin de régiment	"	1 "	4,650 "	4,650 "	
		— de bataillon de 2 ^e classe	"	1 "	2,950 "	2,950 "	
		Compagnies.					
		Capitaines de 1 ^{re} classe	1	10 "	4,200 "	42,000 "	
		— de 2 ^e classe	1	10 "	3,550 "	35,500 "	
		Lieutenants	1	10 "	2,500 "	25,000 "	
		Sous-lieutenants	1	10 "	2,100 "	21,000 "	
			4	52 9		175,400 "	
		A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments					
						807 "	
		Reste fr.					
						172,533 "	
		Troupes.					
		GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.
			par compagnie.	du régiment.			
		Petit état-major.					
		Adjudants sous-officiers	"	2	730	2 02	2,131 60
		Tambour-major	"	1	505	2 20	835 85
		Caporal-tambour	"	1	505	1 34	489 10
		Sergent-major secrétaire	"	1	505	2 20	805 "
		Mailre armurier	"	1	505	1 09	726 35
		— tailleur et cordonnier	"	2	730	1 13	824 90
		Sergent garde-magasin	"	1	505	1 09	726 35
		Compagnies.					
		Sergents-majors	1	10	5,650	2 20	8,030 "
		Sergents	6	60	21,960	1 09	45,581 "
		— fourrier	1	10	5,650	1 09	7,265 80
		Caporaux	8	80	29,200	1 13	32,996 "
802 06	"	Tambours	2	20	7,500	" 02	6,716 "
		Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	210	76,050	" 02	70,518 "
		— de 2 ^e classe	30	300	142,350	" 81	115,305 80
		Dépôt.					
		Sergent-major	"	1	505	2 20	805 "
		Caporal-fourrier	"	1	505	1 13	412 45
41 25	"	Elèves-tambours	"	2	730	" 81	891 30
			78	793	289,445		202,781 90
		Augmentation résultant de l'année bissextile					
					793		802 06
845 31	"	TOTAL					
					290,238		203,583 96

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT																																											
	Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.																																										
Report des litt. A. et B. fr.	782,244 81	781,401 50																																										
LITT. C.																																												
Moyens de transport aux troupes en marche	1,200 »	1,200 »																																										
LITT. D.																																												
Logement et nourriture.																																												
Miliciens à incorporer 800 journées.																																												
Mouvements éventuels pendant l'année 2,500																																												
Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 1,000																																												
— 5.500 —																																												
4.500 journées, à 74 ct.	5,182 »	3,182 »																																										
LITT. E.																																												
Frais de bureau et d'administration.																																												
Inspecteur général 2,500 »																																												
4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. 4,800 »																																												
Le régiment. 5,000 »																																												
— 12,500 —	12,500 »	12,500 »																																										
TOTAL de l'art. 15. fr.	798,026 81	798,085 50																																										
Récapitulation de l'effectif.																																												
<table><tr><th colspan="3">ÉTATS-MAJORS.</th><th colspan="3">TROUPES.</th></tr><tr><th>Officiers.</th><th>Sous-officiers et employés.</th><th>TOTAL.</th><th>Officiers.</th><th>Sous-officiers et soldats.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Art. 12. — Infanterie.</td><td>»</td><td>»</td><td>1,558</td><td>24,829</td><td>26,587</td></tr><tr><td>» 13. — Cavalerie.</td><td>»</td><td>»</td><td>569</td><td>3,115</td><td>3,482</td></tr><tr><td>» 14. — Artillerie.</td><td>61</td><td>48</td><td>265</td><td>4,590</td><td>4,855</td></tr><tr><td>» 15. — Génie.</td><td>60</td><td>50</td><td>52</td><td>705</td><td>845</td></tr><tr><td></td><td>121</td><td>98</td><td>2,244</td><td>33,139</td><td>35,383</td></tr></table>			ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.			Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	Art. 12. — Infanterie.	»	»	1,558	24,829	26,587	» 13. — Cavalerie.	»	»	569	3,115	3,482	» 14. — Artillerie.	61	48	265	4,590	4,855	» 15. — Génie.	60	50	52	705	845		121	98	2,244	33,139	35,383
ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.																																									
Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.																																							
Art. 12. — Infanterie.	»	»	1,558	24,829	26,587																																							
» 13. — Cavalerie.	»	»	569	3,115	3,482																																							
» 14. — Artillerie.	61	48	265	4,590	4,855																																							
» 15. — Génie.	60	50	52	705	845																																							
	121	98	2,244	33,139	35,383																																							

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.	
845 51	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	"	
845 51	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE	Alloue POUR L'EXERCICE
		1860.	1859.
ART. 16. — <i>Traitement et solde des compagnies d'administration (a.</i>			
	LITT. A.		
	Service des hôpitaux.		
0	Directeurs de 1 ^{re} classe, à 2,500	15,000 "	
0	— de 2 ^e — , à 1,800	10,800 "	
0	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe, à 1,520	0,120 "	
0	— de 2 ^e — , à 1,520	7,920 "	
24		42,840 "	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments.	214 20	
		42,625 80	
6	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe, à 1,120	6,720 "	
0	— — de 2 ^e — , à 1,020	0,120 "	
12		12,840 "	
10	Magasiniers et dépeniers de 1 ^{re} classe, à . fr. 1 50 c ^t par jour.	5,475 "	
10	— — de 2 ^e — , à . . 1 50 —	4,745 "	
12	Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe, à 1 60 —	7,008 "	
12	— de 2 ^e — , à 1 40 —	0,152 "	
6	Portiers de 1 ^{re} classe, à 1 40 —	3,060 "	
6	— de 2 ^e — , à 1 20 —	2,628 "	
8	Cuisiniers de 1 ^{re} classe, à 1 40 —	4,088 "	
8	— de 2 ^e — , à 1 20 —	3,504 "	
6	Tisandiers de 1 ^{re} classe, à 1 40 —	3,066 "	
6	— de 2 ^e — , à 1 20 —	2,628 "	
80	Infirmiers de 1 ^{re} classe, à 1 05 —	50,660 "	
80	— de 2 ^e — , à 0 95 —	27,740 "	
		100,740 "	
216	Augmentation résultant de l'année bissextile	276 "	
		101,016 "	
		150,481 80	
	A DÉDUIRE pour vacances et petites permissions	8,555 "	
		148,148 80	147,872 80
TOTAL du litt. A (à reporter). fr.		148,148 80	147,872 80

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
		a) Les compagnies d'administration sont au nombre de quatre.
270 "	"	
276 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IV. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
REPORT DU LITT. A. fr.		148,148 80	147,872 80
LITT. B.			
55	Sœurs hospitalières, à 800 francs	26,400 »	26,400 »
LITT. C.			
Service des boulangeries.			
5	Directeurs de 1 ^{re} classe, à 2,000 francs.	10,000 »	
11	— de 2 ^e — , à 1,600 —	17,600 »	
10		27,600 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	138 »	
		27,462 »	
20	Sergents-surveillants, à fr. 2 » par jour	14,000 »	
24	Brigadiers à 1 70 —	14,892 »	
42	Ouvriers à 1 20 —	40,296 »	
		69,788 »	
	Augmentation résultant de l'année bissextile	191 20	
		69,779 20	
156	× 565 = 49,040 journées.	97,441 20	
	- - - - 156		
	<u>49,776</u>		
A DÉDUIRE :			
	Pour 600 journées d'ouvriers aux hôpitaux,		
	à fr. 1 20 c ^t	720 »	
	Pour vacances et petites permissions.	2,930 »	
		3,650 »	
		95,791 20	95,600 »
TOTAL de l'art. 16. fr.		268,340 »	267,872 80
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.			
ART. 12. — Infanterie.		11,951,947 57	11,910,945 75
— 13. — Cavalerie		5,505,000 78	5,586,770 »
— 14. — Artillerie		2,988,870 70	2,985,950 »
— 15. — Génie		798,020 81	798,083 50
— 16. — Compagnies d'administration.		268,340 »	267,872 80
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		10,581,184 95	10,547,820 05

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270 »	»	
»	»	
191 20	»	
467 20	»	
21,005 82	»	
6,320 78	»	
4,920 70	»	
845 51	»	
467 20	»	
35,564 00	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE V. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé	Alloué
	POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1850.
ART. 17. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.		
LITT. A.		
Traitement de l'état-major et des employés du service intérieur.		
1 commandant directeur des études	5,000 »	
1 — en second (pour <i>in. moine</i>)	»	
2 examinateurs permanents	9,800 »	
1 capitaine instructeur	800 »	
1 instructeur adjoint	600 »	
1 officier comptable	633 33	
4 inspecteurs des études	6,000 »	
1 secrétaire	2,000 »	
1 dessinateur civil	2,700 »	
1 aumônier	2,000 »	
1 médecin	853 33	
1 mécanicien	1,400 »	
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 »	
1 garde conservateur du matériel	560 »	
1 infirmier	400 »	
2 portiers	1,500 »	
5 hommes de peine	2,000 »	
2 tambours	365 »	
1 surveillant à l'école d'équitation	360 »	
1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux à l'école d'équitation, à 50 centimes par homme et par jour	2,007 50	
	37,459 18	
Augmentation résultant de l'année bissextile	8 50	
	37,465 06	37,450 18
LITT. B.		
Traitement du corps enseignant.		
7 professeurs militaires	7,466 66	
10 — civils	38,900 »	
9 répétiteurs militaires	6,640 33	
5 — civils	8,800 »	
1 maître militaire	800 »	
4 — civils	8,600 »	
	71,215 00	72,015 00
LITT. C.		
Solde des élèves	54,210 62	48,016 50
	142,802 27	158,501 65
Total de l'art. 17. fr.		
ART. 18. — Dépenses d'administration.		
Frais de bureau	5,000 »	
Manège	3,500 »	
Chauffage et éclairage	9,000 »	
Manipulations des élèves au laboratoire	1,000 »	
Indemnité aux travailleurs	1,500 »	
Ménage des domestiques : 8 hommes, à 50 centimes par jour	1,464 »	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,200 »	
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école)	2,000 »	
Achat de livres, instruments; entretien du mobilier et dépenses imprévues	6,345 75	
	20,007 75	20,004 75
	171,800 »	187,506 38
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

École militaire.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION	
6 50	"	
"	800 "	
"	14,705 88	
6 50	15,505 88	
5 "	"	
9 50	15,505 88	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 19. — <i>Personnel des établissements d'artillerie.</i>		
LITT. A.		
Traitement des employés de la manufacture d'armes fr.	10,250 »	10,250 »
LITT. B.		
Traitement des employés de la fonderie de canons.	20,200 »	20,200 »
LITT. C.		
Traitement des employés de l'arsenal de construction.	8,750 »	8,750 »
LITT. D.		
Traitement des employés de l'école de pyrotechnie	1,500 »	1,500 »
TOTAL de l'art. 19. fr.	40,000 »	40,000 »
ART. 20. — <i>Matériel de l'artillerie.</i>		
LITT. A.		
Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales	160,000 »	160,000 »
LITT. B.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	27,000 »	27,000 »
LITT. C.		
Fabrication de poudres de guerre	80,000 »	80,000 »
LITT. D.		
Manufacture d'armes de guerre.		
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation, d'après le système percutant, d'armes à feu avec platines à silex qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fer, acier, tôles, cuivre, bois pour armes à feu, houille, charbon de forge, graisse, outils et ingrédients divers fr.	70,000 »	
Salaire des ouvriers	258,000 »	
Menues dépenses	2,000 »	
	310,000 »	
A déduire la solde des ouvriers militaires. fr.	20,000 »	
	290,000 »	290,000 »
TOTAL des litt. A à D (à reporter). fr.	357,000 »	357,000 »

et matériel de l'artillerie.

DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VI. — *Établissements*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
REPORT des litt. A à D. fr.	557,000 »	557,000 »
LITT. E.		
Fonderie de canons.		
Fabrication de bouches à feu en bronze et en fer; projectiles, râteliers d'armes, serrures pour l'arsenal d'Anvers, construction et réparation de l'équipage des ponts, et travaux divers.		
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que fontes de fer, cuivre, étain, fers forgés, acier, tôles, combustibles, bois de construction, cordages, huile, graisse et ingrédients divers . . . fr.	58,150 »	
Salaire des ouvriers	25,000 »	
Menues dépenses	1,850 »	
	65,000 »	65,000 »
LITT. F.		
Arsenal de construction.		
Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
Achat de matériaux, tels que bois de construction, fers forgés, acier, tôles, combustibles, huile, graisse, outils et ingrédients divers. fr.	40,000 »	
Salaire des ouvriers	57,200 »	
Menues dépenses	2,800 »	
	100,000 »	100,000 »
LITT. G.		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie fr.	8,500 »	8,500 »
LITT. H.		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers.	25,000 »	25,000 »
LITT. I.		
Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie.	4,000 »	4,000 »
LITT. K.		
Dépenses diverses et menus achats.	2,000 »	2,000 »
TOTAL de l'art. 20. fr.	761,500 »	761,500 »
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VI.		
ART. 19. — Personnel des établissements d'artillerie	40,600 »	40,600 »
— 20. — Matériel de l'artillerie	761,500 »	761,500 »
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	802,160 »	802,160 »

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VII. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 21. — Matériel du génie.		
LITT. A.		
Entretien ordinaire.		
Bâtiments militaires. fr.	118,205 "	
Fortifications.	47,448 "	
Ouvrages mixtes.	18,056 "	
	184,649 "	175,827 "
LITT. B.		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État, au camp de Beverloo et au polygone de Braesschaet.		
Bâtiments militaires.	282,072 "	
Fortifications.	81,700 "	
Ouvrages mixtes.	61,579 "	
	425,551 "	454,173 "
LITT. C.		
Frais de surveillance générale.	19,000 "	19,000 "
LITT. D.		
Achat d'immeubles	6,500 "	6,500 "
LITT. E.		
Location de bâtiments pour le service militaire dans les places; location de terrains pour tirs à la cible, etc.	22,500 "	22,500 "
LITT. F.		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau	24,000 "	24,000 "
LITT. G.		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	8,000 "	8,000 "
LITT. H.		
Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc.	10,000 "	10,000 "
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 "	700,000 "

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Matériel du génie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.							
Augmentation.	Diminution.								
		DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
			A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, encensement, etc.			
			Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
8,822	"	Audenarde.	1,280	620	330	5,720	800	1,520	10,270
		Bruges	1,870	"	"	8,704	"	"	10,634
		Gand	1,003	1,636	240	4,925	3,900	306	12,700
		Nieuport	3,380	1,560	227	4,480	1,000	1,803	12,480
		Ostende.	2,810	2,160	920	16,295	2,580	2,160	26,925
		Termende	1,645	1,060	1,033	6,588	3,584	4,070	18,000
		Charleroy (ville basse).	215	540	710	545	740	100	2,850
		— (— haute).	4,035	1,450	250	8,070	3,460	50	18,215
		Dinant	751	359	150	1,931	2,139	"	5,330
		Mons	2,424	3,340	1,471	12,450	2,175	415	22,275
		Namur (ville).	678	090	"	1,818	2,218	"	5,734
		— (citadelle)	2,814	3,078	603	4,820	4,480	"	16,795
		Tournay (ville)	620	1,275	30	2,615	5,525	"	10,665
		— (citadelle).	2,005	910	100	8,570	3,060	"	14,735
		Arlon	1,140	"	"	2,105	"	"	3,305
		Beverloo (camp).	45,000	"	"	130,000	"	4,000	179,000
		Hasselt	1,616	"	17	1,762	"	"	3,385
		Huy	1,221	444	13	1,386	1,164	"	4,218
		Liège (ville)	5,970	139	"	7,895	"	"	14,004
		— (citadelle).	5,735	2,535	53	3,350	7,711	"	19,364
		— (chartreuse)	2,240	1,465	51	962	6,752	"	11,470
		Anvers (ville).	5,052	13,241	3,117	14,322	18,035	54,725	83,690
		— (citadelle)	4,155	1,760	904	3,770	4,521	"	15,110
		— (camp retranché)	1,835	3,215	1,230	1,630	"	"	7,910
		— (Tête-de-Flandre)	1,268	803	1,217	2,314	2,515	"	8,145
		Brasschaet (polygone)	3,220	"	330	4,194	"	2,110	9,854
		Liefkenshoek (fort).	1,190	655	1,035	2,480	1,090	2,605	9,085
		Lillo (—).	1,745	790	2,320	2,750	1,804	1,121	10,410
		St-Marie (—).	875	200	740	400	215	148	2,578
		Bruxelles	4,231	"	"	5,818	"	"	10,049
		Diest (ville)	1,131	1,098	1,768	1,175	1,525	6,446	15,143
		— (citadelle)	659	1,065	"	274	650	"	2,657
		Lierre	995	160	65	1,215	"	"	2,465
		Louvain	1,029	"	"	3,285	"	"	4,314
		Malines	910	"	"	1,535	"	"	2,245
		Vilvorde	740	"	"	915	"	"	1,655
			118,265	47,448	18,030	282,072	81,700	61,579	610,000
			184,640			425,351			
8,822	"	8,822							

13

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 22. — <i>Pain.</i>		
(a) 12,087,722 rations de pain, à 15 centimes fr. 1,813,158 30		
A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 15,158 30		
	1,798,000 "	1,792,050 "
ART. 23. — <i>Fourrages en nature.</i>		
(b) { 1,585,676 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'ar- tillerie, à fr. 1 25 c. fr. 1,732,095 "		
1,221,708 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'ar- tillerie, à fr. 1 10 c. 1,343,878 80		
2,007,384	3,075,973 80	
A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 50,073 80		
	3,025,000 "	3,017,000 "

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

fourrages et autres allocations.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
AUGMENTATION	DIMINUTION.																																		
5,350		a) Ce chiffre se décompose comme il suit :	<table><tr><th colspan="2">RATIONS.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>9,062,585</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,860,245</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,004,540</td></tr><tr><td>Génie</td><td>230,445</td></tr><tr><td>Compagnies d'administration</td><td>40,640</td></tr><tr><td colspan="2">12,872,455</td></tr><tr><td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td><td>55,267</td></tr><tr><td colspan="2">12,907,722</td></tr></table>	RATIONS.		Infanterie	9,062,585	Cavalerie	1,860,245	Artillerie	1,004,540	Génie	230,445	Compagnies d'administration	40,640	12,872,455		Augmentation résultant de l'année bissextile.	55,267	12,907,722															
RATIONS.																																			
Infanterie	9,062,585																																		
Cavalerie	1,860,245																																		
Artillerie	1,004,540																																		
Génie	230,445																																		
Compagnies d'administration	40,640																																		
12,872,455																																			
Augmentation résultant de l'année bissextile.	55,267																																		
12,907,722																																			
		A déduire	<table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th rowspan="2">Le 1/3 des journées des enfants de troupe.</th></tr><tr><th>de marches.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>150,000</td><td>454,400</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>34,000</td><td>61,000</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,500</td><td>14,000</td></tr><tr><td>Compagnies d'administration.</td><td>"</td><td>600</td></tr><tr><td>189,500</td><td>600,000</td><td>30,500</td></tr><tr><td colspan="2">820,000</td></tr><tr><td colspan="2">Reste.</td><td>12,087,722</td></tr></table>	JOURNÉES		Le 1/3 des journées des enfants de troupe.	de marches.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	150,000	454,400	Cavalerie	22,000	90,000	Artillerie	34,000	61,000	Génie	3,500	14,000	Compagnies d'administration.	"	600	189,500	600,000	30,500	820,000		Reste.		12,087,722				
JOURNÉES		Le 1/3 des journées des enfants de troupe.																																	
de marches.	d'hommes aux hôpitaux.																																		
Infanterie	150,000	454,400																																	
Cavalerie	22,000	90,000																																	
Artillerie	34,000	61,000																																	
Génie	3,500	14,000																																	
Compagnies d'administration.	"	600																																	
189,500	600,000	30,500																																	
820,000																																			
Reste.		12,087,722																																	
8,000		b) Décomposition de ces rations	<table><tr><th colspan="2">CHEVAUX</th><th colspan="2">RATIONS</th></tr><tr><th>de grosse cavalerie.</th><th>de cavalerie légère.</th><th>fortes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,018</td><td>3,248</td><td>700,070</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,868</td><td>90</td><td>681,820</td></tr><tr><td colspan="2">3,786</td><td>3,338</td><td>1,381,890</td></tr><tr><td colspan="2">"</td><td>"</td><td>3,786</td></tr><tr><td colspan="2">3,786</td><td>3,338</td><td>1,385,076</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td></td><td>1,321,708</td></tr></table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	Cavalerie	1,018	3,248	700,070	Artillerie	1,868	90	681,820	3,786		3,338	1,381,890	"		"	3,786	3,786		3,338	1,385,076				1,321,708
CHEVAUX		RATIONS																																	
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																
Cavalerie	1,018	3,248	700,070																																
Artillerie	1,868	90	681,820																																
3,786		3,338	1,381,890																																
"		"	3,786																																
3,786		3,338	1,385,076																																
			1,321,708																																
		Augmentation résultant de l'année bissextile.																																	

12

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1800.	Alloué POUR L'EXERCICE 1889.
ART. 24. — Casernement des hommes (a.		
LITT. A.		
Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
<i>(Contrat du 9 août 1888.)</i>		
1,200 lits à deux places, à raison de 20 francs par lit	24,000 »	
24,450 — à une — — 15 —	500,750 »	
	500,750 »	500,750 »
LITT. B.		
(b) 5,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes	185,000 »	182,500 »
LITT. C.		
(c) 600,112 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes	12,182 24	12,158 60
LITT. D.		
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	4,117 76	
Renouvellement de 2,000 couvertures, à 17 francs	34,000 »	
— de 2,000 sacs de campement, à fr. 4 50 c ^t	9,000 »	
	47,117 76	47,111 40
TOTAL de l'art. 24. fr.		
	655,050 »	652,500 »
ART. 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
Infanterie (d) fr.	60,462 »	
Cavalerie (e)	85,788 40	
Artillerie (f)	11,048 00	
Génie (g)	1,768 »	
	157,067 50	
A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.	57,067 50	
	100,000 »	100,000 »
ART. 26. — Frais de route et de séjour des officiers.		
LITT. A.		
Voyages, missions et déplacements ordinaires fr.	90,000 »	90,000 »
LITT. B.		
Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	5,000 »
TOTAL de l'art. 26. fr.		
	95,000 »	95,000 »

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

fourrages et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.					
AUGMENTATION.	DIMINUTION.						
		a) Décomposition de ces journées	Infanterie 9,062,585 Cavalerie. 1,806,245 Artillerie. 1,604,540 Génie. 289,446 Compagnies d'administration 49,640				
			12,672,455				
		Augmentation résultant de l'année bissextile.	35,267				
			12,907,722				
		A déduire les journées de marche	189,500				
		RESTE.	12,718,222				
		25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 360 jours d'occupation. 9,387,900 journées.					
		A déduire 1/10 pour non-occupation.	938,790				
500		RESTE.	8,449,110				
		b) Fournitures appartenant aux communes	3,660,000				
		c) — — à l'État.	609,112				
43 64		TOTAL ÉGAL.	12,718,222				
BASE DE L'ALLOCATION.							
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.
			par homme	par cheval	Hommes.	Chevaux.	
6 26							
550							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE VIII. — *Pain,*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 27. — Transports généraux.		
Transport de matériel par terre et par eau; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc.	75,000 "	75,000 "
ART. 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde.		
Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison et les camps.	70,000 "	70,000 "
ART. 29. — Remonte.		
LITT. A.		
Achat de chevaux.		
(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif.)		
177 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à fr. 690. . fr. 122,130 "		
177 — — — lanciers. 690. . 122,130 "		
120 — — — cuirassiers. 900. . 108,000 "		
89 — pour le régiment de guides 790. . 70,310 "		
68 — de selle pour les régiments d'artillerie 790. . 55,720 "		
131 — de trait — — — 550. . 72,050 "		
762	548,340 "	548,340 "
LITT. B.		
Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique	10,000 "	10,000 "
TOTAL de l'art. 29. fr.	558,340 "	558,340 "
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE VIII.		
ART. 22. — Pain	1,708,000 "	1,792,650 "
— 23. — Fourrages en nature	5,025,000 "	5,017,000 "
— 24. — Casernement des hommes	655,050 "	652,500 "
— 25. — Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 "	100,000 "
— 26. — Frais de route et de séjour des officiers	95,000 "	95,000 "
— 27. — Transports généraux	75,000 "	75,000 "
— 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde	70,000 "	70,000 "
— 29. — Remonte	558,340 "	558,340 "
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	6,354,500 "	6,340,400 "

fourrages et autres allocations (suite).

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
K	D	
n	B	
	/	
n	n	
n	n	
n	B	
5,350 n	n	
8,000 n	n	
500 n	n	
n	n	
n	n	
n	n	
n	n	
n	n	
15,000 n	B	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE IX. —

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT	
		Demande POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 30. — Traitements divers et honoraires.			
LITT. A.			
Traitements de disponibilité, de non-activité et de réforme.			
DISPONIBILITÉ.			
1	2		
	Général-major	fr. 7,750	•
NON-ACTIVITÉ.			
5	Colonels, à	5,700	10,100 •
2	Lieutenants-colonels, à	2,050	5,900 •
7	Majors, à	2,525	17,675 •
15	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,650	24,750 •
15	— de 2 ^e —, à	1,450	18,850 •
22	Lieutenants, à	950	20,900 •
9	Sous-lieutenants, à	800	7,200 •
1	Médecin de régiment, à	1,050	1,050 •
1	Pharmacien de 1 ^{re} classe, à	1,050	1,050 •
1	Directeur d'hôpital de 2 ^e classe, à	950	950 •
1	— de boulangerie de 1 ^{re} classe, à	950	950 •
2	Commandant d'artillerie en résidence de 2 ^e classe, à	1,450	2,000 •
77			
RÉFORME			
1	Capitaine de 1 ^{re} classe, à	825	825 •
1	Sous-lieutenant	400	400 •
2			122,450 •
	A déduire $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments.		612 15
			121,837 85
Charges extraordinaires et temporaires.			
1	Sous-lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour	775 92	
81			122,593 77
2			122,501 65
LITT. B.			
Indemnité de fourrages.			
2 chevaux $\times$ 365 = 730 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 25 c ^t		912 50	
Augmentation résultant de l'année bissextile.		2 50	915 •
LITT. C.			
Honoraires d'avocats et frais de procédure.		10,495 85	10,495 85
TOTAL de l'art. 30.		154,004 62	154,000 •
ART. 31. — Frais de représentation.			
Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		50,000 •	50,000 •
TOTAL DU CHAPITRE IX.		164,004 62	164,000 •

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Traitements divers et honoraires.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
ACCROISSANT.	DIMINUTION.	
2 12	•	
2 50	•	
•	•	
4 62	•	
•	•	
4 62	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE X. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé POUR L'EXERCICE 1860.	Alloué POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 32. — Pensions et secours.		
LITT. A.		
Pensions temporaires, et arriérés.	62,500 "	62,500 "
LITT. B.		
Payement du premier terme des pensions civiles et militaires	11,500 "	11,500 "
LITT. C.		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves, à des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	15,000 "	15,000 "
<i>Dépenses extraordinaires</i>	89,000 "	89,000 "
LITT. D.		
Secours aux réfugiés politiques	3,000 "	"
LITT. E.		
Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes.	5,185 18	
	8,185 18	8,185 18
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	97,185 18	97,185 18

Pensions et secours.

[illegible]

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE XI. —

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT	
	Demandé	Alloué
	POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1859.
ART. 33.		
Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	10,351 98	16,338 00

DE LA GUERRE, POUR L'EXERCICE 1860.

Dépenses imprévues.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
"	6 11	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

CHAPITRE XII.

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDIT											
		Demande	Alloué										
		POUR L'EXERCICE 1860.	POUR L'EXERCICE 1859.										
ART. 34. — <i>Traitement et solde de la gendarmerie. (a</i>													
LITT. A.													
Traitement, solde et accessoires.													
<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr><tr><td>46</td><td>60</td></tr><tr><td>1,448</td><td>1,008</td></tr><tr><td>1,404</td><td>1,008</td></tr></table>	EFFECTIF.		Hommes.	Chevaux.	46	60	1,448	1,008	1,404	1,008	Officiers de tous grades. fr. 168,702 25		
EFFECTIF.													
Hommes.	Chevaux.												
46	60												
1,448	1,008												
1,404	1,008												
	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,211,917 50												
Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 »													
		1,407,619 75											
A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. 27,063 55													
		1,579,956 20											
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.													
Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes, à 20 centimes par homme et par jour, soit pour 529,968 journées 105,003 60													
		1,485,940 80	1,570,644 95										
LITT. B.													
Fourrages.													
21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à raison de fr. 1 25 c ^t 27,375 »													
87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise, à raison de fr. 1 25 c ^t 109,500 »													
280,520 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à raison de fr. 1 05 c ^t 294,556 »													
589,820		431,211 »											
1,068 Augmentation résultant de l'année bissextile. 1,181 40													
590,888		432,392 40											
A DÉDUIRE, pour incomplets 5,754 75													
		426,637 65	425,456 25										
LITT. C.													
Entretien de la buffeterie et du harnachement.													
440 gendarmes à pied, à raison de 1 franc. 440 »													
1,008 — à cheval, — 2 — 2,016 »													
1,448		2,456 »	2,456 »										
LITT. D.													
528,520 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr. 26,426 »													
Augmentation résultant de l'année bissextile 72 40		26,498 40	26,426 »										
LITT. E.													
567,920 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. 14,716 80													
Augmentation résultant de l'année bissextile 40 32		14,757 12	14,716 80										
LITT. F.													
Frais de bureau pour les neuf compagnies et l'administration centrale 10,500 »			10,500 »										
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		1,072,598 97	1,862,000 »										

— Gendarmerie.

DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.						
AUGMENTATION.	DIMINUTION.							
		a) L'arme de la gendarmerie se compose d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :						
		Officiers.						
		Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
		1	»	3	Colonel	1,095	9,500 »	9,500 »
		1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,100 »	7,100 »
		5	»	6	Majors	2,190	6,300 »	18,900 »
		1	»	2	Capitaine adjudant-major	750	5,050 »	5,050 »
		»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} classe.	»	3,700 »	3,700 »
		»	1	»	— administrateur d'habillement.	»	3,300 »	3,300 »
		9	»	18	Capitaines	6,570	5,050 »	45,450 »
		9	»	9	Lieutenants	3,285	2,950 »	26,550 »
		20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,500 »	50,000 »
		44	2	60		21,000		109,550 »
109,504 85		40			Augmentation résultant de l'année bissextile.	60		
						21,060		
					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.			847 75
					RESTE fr.			108,702 25
		Troupes.						
		Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.
1,181 40	»	3	3	Adjudants-sous-officiers	1,095	1,095	3 80	4,161 »
	»	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	3 30	10,840 50
	»	60	60	Maréchaux des logis à cheval	21,900	21,900	3 10	67,800 »
	»	12	»	— — à pied	4,380	»	2 30	10,074 »
	»	127	127	Brigadiers à cheval	40,355	40,355	2 80	129,794 »
	»	32	»	— à pied	11,680	»	2 10	24,528 »
	»	809	809	Gendarmes à cheval	295,285	295,285	2 35	693,919 75
	»	396	»	— à pied	144,540	»	1 85	267,599 »
72 40	»	1,448	1,008		528,820	567,920		1,208,606 25
	»			Augmentation résultant de l'année bissextile	1,448	1,008		3,511 25
40 32	»				529,068	568,928		1,211,017 50
	»			Chevaux d'officiers		21,060		
	»					590,888		
110,508 07	»							

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite, depuis le 1^{er} janvier 1858 jusqu'au 1^{er} janvier 1859.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la RETRAITE.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ann.	Mois.	Jours.			
27 janv. 1858.	Vanaïsse (J.-C.) . . .	Garde-magasin de 2 ^e classe.	75	44	8	2	Révision de la pension de 1,255 francs accordée le 1 ^{er} janvier 1849.	2,559 68	1,693 "
26 juin 1858.	Dechange (A.-E.) . . .	Maître-fondeur.	75	55	"	24	Grand âge	3,800 52	2,540 "
TOTAL. fr.									4,255 "

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée, du 1^{er} janvier 1858 au 1^{er} janvier 1859.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
1	21	Vanaïsse (J.-C.) . . .	27 janvier 1858.	Révision	1,255 "	Par révision de la pension accordée par arrêté royal du 1 ^{er} janvier 1849.
2	45	Putz (G.)	11 mars 1858.	Décès	175 "	Nota. Au 1 ^{er} janvier 1859 il reste à servir 35 pensions, montant ensemble à 50,112 francs.
TOTAL. fr.					1,430 "	